



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2025

Vote du budget du Syctom pour l'année 2025 et autres délibérations stratégiques

Paris, le 28 mars 2025 - Les membres du bureau et du comité syndical du Syctom, réunis ce matin sous la présidence de Corentin Duprey, ont adopté plusieurs délibérations stratégiques pour le syndicat parmi lesquelles le budget primitif pour l'année 2025, l'attribution du marché pour le traitement extérieur d'ordures ménagères résiduelles, la création d'une SemOp pour l'exploitation de l'UVE "L'Étoile Verte" à Saint-Ouen-sur-Seine et le soutien financier au village du réemploi La Venelle à Montreuil.

Le budget primitif du Syctom pour l'année 2025, approuvé lors du comité syndical du 28 mars 2025, est marqué par la stabilité des dépenses et des recettes de fonctionnement (+0,3%) par rapport à l'exercice précédent et par la poursuite d'un plan d'investissement ambitieux pour continuer à adapter l'outil industriel du syndicat aux besoins de son territoire.

Stabilité des Dépenses et des Recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 465,55 M€. Sur le volet Dépenses, la diminution des dépenses d'exploitation vient compenser la progression des dépenses d'amortissement liée à la mise en service de L'Interval à Ivry-sur-Seine. Les dépenses de prévention et sensibilisation sont par ailleurs sanctuarisées, afin de poursuivre l'objectif de réduire le volume de déchets produits et d'améliorer le geste de tri.

Sur le volet Recettes, l'avenant signé en 2024 avec la CPCU permet de bénéficier en 2025 d'une progression des recettes de vapeur, qui compense les recettes d'électricité attendues en forte réduction.

Un plan d'investissements ambitieux

En investissement, le Syctom poursuit son plan ambitieux avec un budget d'investissement de 278,25 M€ en progression de +8,3% par rapport à l'année précédente. Outre l'amélioration continue des sites, les principales opérations d'équipement financées sont : la fin du chantier de L'Interval à Ivry-sur-Seine, la rénovation de l'Etoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine, la reconstruction du site de Romainville-Bobigny et le projet d'unité de méthanisation sur le port de Gennevilliers.

Attribution du marché pour le traitement extérieur d'ordures ménagères résiduelles

Le budget 2025 intègre la mise en service de L'Interval, la nouvelle UVE du Syctom à Ivry-sur-Seine d'une capacité annuelle de 350 000 tonnes. Cette unité remplacera l'UIOM actuelle d'une capacité de 700 000 tonnes, entraînant une réduction de 20 % de la capacité d'incinération globale du Syctom.

Or, malgré la diminution constante des quantités d'ordures ménagères résiduelles produites sur les 20 dernières années (400.000 tonnes en moins entre 2004 et 2024, soit 100 kg/an/habitant), le Syctom devra, pendant quelques années, avoir recours à des capacités d'incinération extérieures pour éviter l'enfouissement de ces déchets valorisables. Les membres du comité syndical ont donc autorisé le Président à conclure des accords-cadres pour la réception et le traitement d'ordures ménagères résiduelles par valorisation énergétique sur des installations externes avec SUEZ RV Ile-De-France, CYDEC, GENERIS S.A.S et SEM VALENSEINE. Des conventions public-public avec des syndicats de traitement qui n'opèrent pas leur site en DSP viendront compléter le dispositif.

Création d'une SemOp pour l'UVE de Saint-Ouen

Le marché d'exploitation actuelle de l'Etoile Verte, l'UVE du Syctom à Saint-Ouen-sur-Seine, prenant fin le 31 décembre 2025, la gouvernance du Syctom a décidé, à la suite d'une réflexion sur le mode de gestion de ses centres, d'expérimenter sur l'UVE de Saint-Ouen une nouvelle forme d'exploitation copartagée entre le Syctom et un opérateur économique dans le cadre de la création d'une SemOp (Société d'économie mixte à opération unique). Après procédure de consultation, les membres du comité syndical ont approuvé la création de cette SemOp, conjointement avec la société URBASER ENVIRONNEMENT. Elle sera chargée de l'exécution du marché public d'exploitation de l'UVE pour une durée de 12 ans, qui commencera le 1er janvier 2026.

Village du Réemploi "La Venelle"

L'un des objectifs prioritaires du Syctom étant la réduction des quantités de déchets ménagers produits, l'encouragement au tri des déchets alimentaires et des emballages et au réemploi, le syndicat a depuis de nombreuses années mené une politique volontariste d'accompagnement des collectivités adhérentes dans leur programme de Prévention et de Sensibilisation. C'est dans ce cadre que le bureau syndical a attribué 5 subventions pour un montant total de 730 000 €. Parmi les projets soutenus, un village du réemploi solidaire à Montreuil, baptisé "La Venelle", qui vise à revaloriser 1 000 tonnes de déchets par an, à créer une cinquantaine d'emplois locaux et à sensibiliser plus de 5 000 personnes par an.

Corentin Dupey, Président du Syctom, se félicite du vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, de l'ensemble des délibérations présentées ce jour au bureau et au comité y compris celle du budget primitif 2025. Cette année verra la mise en service de L'Interval d'une capacité de moitié inférieure à l'ancienne usine. C'est donc une année charnière pour le Syctom. Mais nous sommes prêts à faire face à cette situation avec toujours comme objectif le zéro déchet valorisable enfoui.

Depuis 40 ans, le Syctom assure le service public du traitement et de valorisation des déchets ménagers de 82 communes en Île-de-France, réparties dans 11 territoires adhérents. Au service de près de 5,7 millions d'habitants, le Syctom traite chaque année 2,2 millions de tonnes de déchets ménagers et les valorise sous forme de matières et d'énergie. Pour cela, il dispose de 10 unités de traitement (3 centres de valorisation énergétique, 5 centres de tri et 2 centres de transfert) et de déchèteries.

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD – tél : 06 21 60 03 82 - courriel : mariaud@syctom-paris.fr

Site internet : www.syctom-paris.fr